

**DEL 20.12.2013-067 : Elaboration du zonage d'assainissement des Eaux Pluviales de la commune de BANNALEC.**

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, les textes en vigueur imposent la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial. Ce schéma comporte une proposition de zonage ainsi que des préconisations pour la gestion des eaux pluviales sur le territoire communal.

Ce zonage impose l'infiltration des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire à l'exception des périmètres de protection des captages.

La commune a confié cette mission au bureau d'étude ARTELIA.

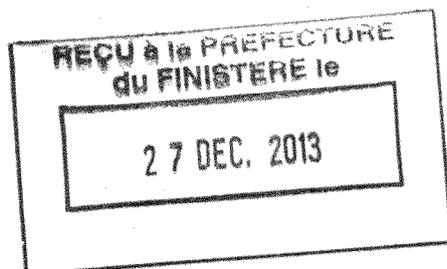
Il convient de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales avant de le soumettre à une enquête publique conjointement avec le projet de PLU.

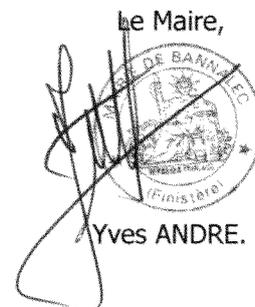
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

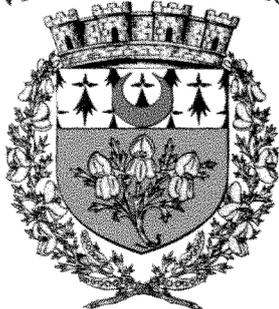
**Valide,** le zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté,

**Autorise le Maire,** à le soumettre à enquête publique.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



le Maire,  
  
Yves ANDRE.



Ti ker Banaleg

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le vingt décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le douze décembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINQUIN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José Toullec, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Christophe LE ROUX, M. Yannick GUERNEC, M. Gérard BÉRAUT, M. Florent HILIOU, M. Stéphane LE GUERER.

#### Etaient absents :

Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, excusée, qui a donné procuration à Madame Martine PRIMA,  
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,  
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José Toullec,  
M. Jean-François LE ROUX, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Florent HILIOU,  
Mme Catherine FAVERIE.  
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2013.